



**TOURNOI DE
FLÉCHETTES
ÉLECTRONIQUES
1ER OPEN DU
BARRIO
DARTS CLUB**

**SALLE GEORGES BRASSENS
54750 TRIEUX**

**SAMEDI
24
OCTOBRE
2026**

**DOUBLETTE
30 EUROS**

**DIMANCHE
25
OCTOBRE
2026**

**INDIVIDUEL
15 EUROS**

**★ OUVERTURE À 8H30 ★
DÉBUT DES MATCHS À 10H00**

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, MERCI DE CONTACTER :

GREG : 06 68 89 05 12 | STÉPHANE : 06 83 49 45 78

RÉSERVATION AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2026



**SAVEURS
CONVIVIALITÉ
BONNE HUMEUR !**

Le club des.

ÉPICURIENS 54

★ ORGANISE UN ★

CONCOURS

de la
meilleure soupe

&

MARCHÉ DU TERROIR
& DE L'ARTISANAT



**1^{ÈRE}
ÉDITION**



RENDEZ-VOUS À

TRIEUX

**SOUPE À DÉGUSTER
POUR ÉLIRE
LES MEILLEURS !**

PORCHETTA
À PARTIR DE
11H30

**DIMANCHE
08 NOVEMBRE
2026**

09H00 - 17H00

**SALLE
GEORGES BRASSENS**

GRANDE TOMBOLA
★ ENTRÉE GRATUITE ★

➤ **INSCRIPTION ET RÉSERVATION**

📞 **Mike 0757547929**

✉ clubdesepicurien54@gmail.com



**VINS, CHOCOLATS,
FROMAGES, ET AUTRES DÉLICÉS
À DÉCOUVRIR !**

PARTAGEZ, CUISENEZ, DÉGUSTEZ !

Des ateliers conviviaux
tout au long de l'année

**ACTIVITÉ
À PARTIR DE
OCTOBRE**



**ATELIER
DÉGUSTATION**

Chaque premier
mercredi du mois
20h00 à 22h00
À la salle C. Boninsegna.



**ATELIER
CUISINE**

Chaque troisième
mercredi du mois
20h00 à 22h00
Dans la cuisine
de la MPT.



**ATELIERS
SUR RÉSERVATION**



20€
POUR L'ANNÉE



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONTACTEZ **MIKE**
07 57 54 79 29
clubdesepicurien54@gmail.com

-18

INTERDIT AU MOINS DE 18 ANS

L'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ,
À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Partager, savourer, ensemble !

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION SUR LE PARKING DE LA MAIRIE

ARRÊTÉ N° 94/2026 du 21/09/2026

Article 1er – À compter du vendredi 25 septembre 2026 et pendant toute la durée du chantier, la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits sur l'ensemble de la place Jean Jaurès, correspondant au parking de la mairie. Un cheminement sécurisé sera aménagé afin de permettre le passage des piétons. L'accès à la mairie sera maintenu par la rampe d'accès située du côté Garçon de l'école. Ces dispositions seront matérialisées par une signalisation réglementaire appropriée, mise en place avant le début des travaux.

Article 2 – Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, sont autorisés à circuler et, si nécessaire, à stationner sur la place Jean Jaurès :

- les véhicules des services de secours et de sécurité ;
- les véhicules affectés aux travaux ;
- les véhicules des services municipaux, lorsque leur intervention le justifie.

Ces dérogations s'exercent sous réserve de ne pas compromettre la sécurité des usagers ni entraver l'accès des véhicules de secours.

Article 3 – Monsieur le Maire et les forces de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Trieux.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Il entrera en vigueur à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Les travaux d'isolation et de toiture du bâtiment public Mairie-École se poursuivent.

La phase d'isolation de la façade a commencé ce lundi 28 septembre jusqu'à fin de travaux. Le dérangement temporaire occasionné concernera le parking. La municipalité compte sur votre compréhension et assure qu'elle mettra tout en œuvre pour mettre à disposition au plus vite les places de parking. Le marché des foodtrucks devrait pouvoir rester en place et sera adapté si besoin.

L'isolation du bâtiment permettra une meilleure qualité calorifique et des économies d'énergie.

La municipalité félicite les entreprises et leurs ouvriers pour leur implication et remercie les habitants, les parents d'élèves et les personnels de l'école ainsi que les personnels municipaux pour leur compréhension quotidienne durant cette période de travaux

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

VACANCES SCOLAIRES : du lundi 19 au samedi 31 octobre.

RECENSEMENT CITOYEN : Lorsque vous atteignez 16 ans, vous devez obligatoirement vous faire recenser auprès de votre mairie dans les trois mois qui suivent. Renseignements sur le site Trieux.net.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

71 route de Briey 54560 AUDUN-LE-ROMAN 03 82 21 59 00 ou secretariat@coeurdupayshaut.fr

Site internet : www.coeurdupayshaut.fr

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

LE TRI SÉLECTIF

Collecte des ordures ménagères : les lundis matin.

L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille après 17h.

Collecte des emballages et des papiers : les mardis 6 et 20 octobre.

Les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif.

Collecte des végétaux : les vendredis 2, 16 et 30 octobre. Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

ALLOCATIONS SCOLAIRES

La Commune attribue une allocation scolaire pour les élèves fréquentant un établissement **à partir de la seconde** sur présentation d'un certificat de scolarité, de l'attestation de coefficient CAF de 0 à 499 et d'un RIB à déposer en mairie avant le 31/12/2026. Pour les élèves majeurs, le RIB est obligatoirement à leur nom : de la seconde à la terminale : 25 €, après le bac : 65 €.

RÉTROCESSION DE CERTAINES RUES : UNE DÉMARCHE DE RÉGULARISATION

Au fil de nos recherches, nous avons constaté que certaines rues, ou portions de rues de Trieux, n'ont jamais été officiellement rétrocédées à la commune.

Il s'agit souvent de situations anciennes : ces espaces sont aujourd'hui utilisés comme des rues à part entière, avec des chaussées, des trottoirs ou encore différents réseaux, mais leur situation foncière n'a jamais été totalement régularisée.

Cette situation peut poser des difficultés aussi bien à la commune qu'aux propriétaires concernés, notamment lorsqu'il devient nécessaire d'entretenir ou de rénover ces espaces.

Nous avons donc décidé d'engager une campagne progressive de régularisation, rue par rue, avec l'accompagnement de notre cabinet notarial ADN.

Dans les prochains mois, certains habitants pourront ainsi recevoir un courrier du cabinet afin d'étudier avec eux la situation d'une parcelle ou d'une portion de voirie.

Si vous êtes destinataire de ce courrier, soyez rassuré-e ! Ce n'est pas une procédure contentieuse, la commune ne fait que vous contacter afin d'engager un simple échange permettant de comprendre la situation cadastrale et, lorsque cela est possible, de régulariser ces anciennes situations foncières.

Ce travail prendra nécessairement du temps, mais il permettra progressivement à chacun d'y voir plus clair et à la commune de pouvoir intervenir sur ces espaces dans un cadre juridique sécurisé.

La mairie restera bien entendu à votre disposition pour vous recevoir, répondre à vos questions et vous accompagner dans cette démarche.

SÉCHERESSE ET FISSURES

Que faire si votre logement est touché ? Les épisodes de sécheresse peuvent provoquer des mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles, entraînant l'apparition de fissures sur les maisons. Signalez les dommages à votre mairie. Prenez des photos. Déclarez rapidement le sinistre à votre assurance. La commune peut déposer une demande. Lorsque les signalements sont suffisamment nombreux ou significatifs, la mairie peut solliciter la reconnaissance de l'État. Conserver tous vos justificatifs.

LA CHASSE SAISON 2026/2027

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **20 septembre 2026 à 8 heures**. La fermeture générale aura lieu le **28 février 2027** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le **31 mars 2027 au soir**.

Il faut consulter les tableaux d'affichage des mairies pour connaître les jours des battues déclarées. Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54.

www.fdc54.com (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse)

IMAGINONS ENSEMBLE UN HABITAT SÉNIOR

La commune engage une réflexion sur la création de logements adaptés aux personnes âgées. Venez en discuter autour d'une boisson chaude, lors d'ateliers participatifs en présence du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

VENDREDI 16 OCTOBRE 2026
de 15h à 17h à la salle G. BRASSENS

Merci de confirmer votre présence en Mairie jusqu'au lundi 12 octobre :

Par courriel : accueil.trieux@orange.fr ou par tél : 03 82 46 56 00.

Ou en retournant en Mairie le bulletin ci-dessous.

✂-----

NOM : Prénom :

☐ Je pourrai participer à la réunion de 16 octobre sur l'Habitat sénior

☐ Je serai accompagné.e par :

NOM : Prénom :

☐ Je ne pourrais pas participer à la réunion du 16 octobre 2026

☐ Je suis intéressé.e pour recevoir d'autres invitations sur le thème de l'habitat sénior.

Adresse courriel :

SI TRIEUX M'ÉTAIT CONTÉ

Nouvelle formule, n° 18, octobre 2026

RÉVOLUTION FRANCAISE NAISSANCE DES MUNICIPALITÉS

Lorsque le roi Louis XVI décide de convoquer les États Généraux, il n'imagine pas combien ceux-ci vont ouvrir la voie à des changements radicaux.

Au départ, la Monarchie cherche à sortir de la grave crise financière¹ du royaume, due, notamment, au soutien à la guerre d'indépendance aux États Unis. Elle nourrit l'espoir que l'assemblée des députés du pays imposera aux privilégiés de payer des impôts, ce qui, espère-t-elle, mettra un terme aux révoltes qui grondent. Car, en effet, à la crise financière et économique s'ajoutent : une crise sociales provoquée : - par les nombreux privilèges que possèdent clergé et noblesse² - par l'influence des Lumières qui diffusent les idées d'égalité, de liberté et de souveraineté du peuple.

Un processus électoral est organisé pour désigner les représentant des 3 ordres (Clergé, Noblesse et Tiers-État) aux États généraux qui s'ouvriront le 5 mai 1789. Cette procédure et celles qui suivront vont servir de tremplin aux « esprits éclairés » réussissant à forger l'idée de faire passer le pouvoir décisionnel des ordres privilégiés au plus grand nombre et à l'imposer, même si ce fut sur une courte période. Ce sont ces temps démocratiques, limités dans le temps, qui ont fondé la démocratie moderne, que nous allons observer à travers les opérations de vote à Trieux.

Élections des représentant du Tiers à Trieux.

Extraits d'un registre intitulé « l'assemblée du conseil municipal de Trieux », orthographe et syntaxe originale.

¹ La dette de l'état est telle que les créanciers refusent de prêter de l'argent.

² Clergé et noblesse représentent 2% de la population ; leur pouvoir institutionnel entre en opposition avec une bourgeoisie, puissance économique et nain politique.

« Ce jourd'hui vingt-deux juin de l'an mil sept cent quatre-vingt-huit, la communauté de Trieux ayant été convoqué ; et les membres dicelle présent au nombre de trente-neuf il a été procédé par la voie du scrutin en présence du sieur Charles Lelorrain chanoine Régulier sous-prieur de la maison de Saint Pierremont commissaire de ladite assemblée, à l'élection des représentant du tiers... et ont été choisi à la pluralité des suffrages Nicolas Jacquin laboureur et propriétaire, Nicolas Jacob cordonnier, et Louis Mathieu Marche laboureur et propriétaire... »

Où s'est tenue cette assemblée, nous l'ignorons, mais les réunions du conseil, jusqu'en février 1790, eurent pour cadre la maison curiale sous la présidence de Christophe Charvet Lacour, curé de Trieux et chanoine régulier de l'abbaye de St-Pierremont.

Quant aux citoyens-électeurs, ils doivent être âgé d'au moins 25 ans³ et payer plus de 10 livres d'impôts. L'élu, quant à lui, doit être imposé d'au moins 30 livres. À Trieux, nous l'avons observé dans la délibération, les électeurs, des hommes⁴ exclusivement, présents sont au nombre de 39. Ils représentent environ 50% des foyers. Combien sont éligibles, très peu, fort probablement.

Ce premier PV des délibérations du Conseil de Trieux plante un décor nouveau en continuité des pratiques d'Ancien régime, avec notamment un poids prépondérant de la religion.

Les États Généraux, mirent fin aux privilèges féodaux, le 4 août 1789, et votèrent de nouvelles modalités électorales le 14 décembre 1789 en transformant les 44 000 paroisses en communes⁵ et en instaurant de nouvelles procédures électorales imposant la désignation des élus municipaux par le vote des citoyens actifs.

Élections de la première municipalité

Ce jourd'huy dix-sept février mil sept cent quatre-vingt-dix, à neuf heures du matin, les citoyens actifs de la paroisse communauté de Trieux s'étant réunis

³ En 1792, le citoyen-électeur doit être âgé de 21 ans accompli et vivre du produit de son travail.

⁴ Les rôles distincts des femmes et des hommes sont tellement bien ancrés dans les esprits, qu'accorder le droit de vote aux femmes est inimaginable.

⁵ Première mise à distance de la tutelle religieuse dans les affaires des communes.

au nombre de quarante en la salle d'École...sur la convocation qui en a été faite ...au Prône de la messe paroissial pour la constitution de municipalités... M. Christophe Charvet Lacour curé dudit lieu chargé par le corps municipal d'expliquer à l'assemblée l'objet de la convocation...

...L'assemblée a procédé à l'élection du maire⁶ ; les voix ont été données par scrutin individuel et la pluralité absolue s'est réunie sur Jean François Jacquin pour maire.

...l'assemblée a procédé à l'élection de deux officiers municipaux pour former avec ; le maire le corps municipal...les voix ont été données par voix de scrutin de liste double et la pluralité s'est réunie sur Jacques Dubois et Nicolas Jacob, pour officiers...

(Puis l'assemblée a désigné le Procureur, représentant de la loi et des contribuables avec voix consultative sur toutes les question) ...la pluralité absolue s'est faite sur Louis Mathieu Marche pour Procureur... (S'ensuit l'élection de six notables) les voix ont été données par scrutin de liste simple et la pluralité relative a désigné pour notables : Mr Charvet la Cour chanoine régulier curé dudit Trieux. Jean Nicolas Chocmel. Nicolas Jacquin. Jacques Lanher. Jean Pierre Anthoine et Jean Nicolas Martin.

Ces élections ainsi terminées dans l'ordre et le silence...ils (les élus) ont prêté individuellement le serment de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la nation, à la loy et au Roy et de bien remplir leur fonction...

Observons que si l'église reste le lieu où les annonces officielles sont faites, les réunions se tiennent, dorénavant, dans un bâtiment public, l'école. Si le curé reste, par la volonté des électeurs, un éminent personnage, il va, par l'application de la loi, perdre de ses prérogatives.

L'élection du maire⁷ par l'ensemble des électeurs peut surprendre mais les mandats électifs étaient de courtes durées.

Un enchaînement rapproché des responsabilités municipales

Jusqu'en décembre 1792, le Conseil Général de la commune, formé des élus, est renouvelé 3 fois selon les mêmes modalités ; scrutin à 3 tours, avec majorité absolue au 2 premiers tours et majorité relative au dernier tour.

⁶ Sous l'Ancien Régime, le seigneur, de Serinchamps à Trieux, nommait le maire, Jean-François Mirjolet dernier maire avant la Révolution.

⁷ Depuis 1884, sous la 3^{ème} République, à l'exception de la période de Vichy (1940-1944), le maire est élu par les Conseillers municipaux.

	Maire	Procureur	Officiers	Notables
17-02-1790	J-F Jacquin	L-M Marche	J Dubois – N Jacob	Charvet-Lacour – J N Chocmel – N Jacquin – J Lanher – J P Anthoine – J N Martin
21-11-1790 ⁸			J P Anthoine	J F Mirjolet – F Barbarot – Jacques Chiltz
15 – 11 1791	J N Chocmel	J Barbe	Cl Le Guet	J Dubois – F Jacquin – J Jacques
9 - 12 - 1792	F Moraux	J N Martin	J F Mirjolet – CL Le Guet	J N Chocmel – J Barbe – J P Anthoine- J Dubois – J Lanher – J Chiltz
15 – 4 – 1795	J F Mirjolet (nommé administrativement)		N Marche (nommé)	

Ces renouvellements fréquents sont avant tout signe de vitalité démocratique. Avec ce système, la personnalisation politique est fortement limitée et constitue un frein aux tentations autoritaires. Mais, la montée des tensions internes, notamment l’insurrection vendéenne en mars 1793, couplée aux guerres mirent « la Patrie en danger » et entraînèrent une reprise en main des administrations municipales. Ainsi, 9 avril 1795 : *« le représentant du peuple Genevoid ayant autorisé l’administration à épurer les municipalités les municipalités et à faire les changements nécessaires au Bien du service le citoyen Mirjolet Jean-François, horloger, vient d’être nommé Maire et Nicolas Marche, cultivateur, officier en place dudit Mirjolet. »*

Le processus démocratique connu une longue période de mise sous tutelle, sans pour autant disparaître. Les citoyens-électeurs continuèrent à élire les membres du Conseil municipale, mais les fonctions de Maires et d’Adjoints relevaient de la discrétion de l’administration (préfets dans les petites communes).

N’empêche, le processus de la mise en place de la démocratie représentative, a, peu ou prou, selon les régimes, perduré. Avant de s’imposer, tout en restant très éloigné des procédures pratiquées lors des premiers temps de la Révolution de 1789, consistant à une rotation au niveau des responsabilités. Donc, partage des pouvoirs. Ne gagnerait-on pas à nous inspirer de ce système, antidote d’une personnalisation à outrance, en associant les citoyens aux prises de décisions ?

Daniel SOMMEN

Une question, un avis : cerclehistoirerieux@gmail.com

⁸ Renouvellement par tirage au sort d’un officier et 3 notables.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

- Camélia BERNARD née le 05/09/2026 à THIONVILLE.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations
aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.*

Décès dans la commune :

- Patricia DOLATA née le 04/03/1966 à BRIEY décédée le 12/09/2026 à VANDOEUVRE-LÈS-NANCY.

Décès hors commune :

- Marie-France SCHNEIDER née le 10/11/1952 à TRIEUX décédée le 15/08/2026 à ROUEN (Seine-Maritime).
- Raymond PAZZAGLIA né le 14/05/1934 à TRIEUX décédé le 07/09/2026 à BRIEY.

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent
Leur condoléances aux familles dans la peine.*

Mme Michèle LINDER vous remercie chaleureusement pour votre soutien et votre présence lors des obsèques de son compagnon Jean-Marc LANDOWSKY.

LA VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

Concours de belote à la salle G. Brassens le **dimanche 18 octobre**
ouverture des portes 14h petite restauration sur place.

Le Comité des Fêtes vous propose une toute nouvelle activité intergénérationnelle ! Séniors, juniors, en famille ou entre amis, venez partager un moment chaleureux autour de jeux de société.

Tous les mardis à partir de 19h30 jusque 22h30 à la MPT.
Le concept est de venir découvrir de nouveaux jeux ou partager vos classiques.

Choisissez un jeu, trouver des partenaires et c'est parti !

Une soirée 100% déconnectée pour faire place aux rires, aux discussions et au partage.

Venez nombreux pour vivre un vrai moment de convivialité !

Nous recherchons également des dons de jeux de société. Merci par avance.

LA PAROISSE SAINT JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16 ou par mail : paroisse.sje@orange.fr ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

Offices religieux en Octobre :

Les dimanches 4, 11, 18 et 25 à 11 h : Messe dominicale à Audun-le-Roman.

Offices religieux en Novembre :

Dimanche 1^{er} novembre à 11h : Messe de la Toussaint à Audun-le-Roman.

Lundi 2 novembre à 18h : Messe des défunts à Audun-le- Roman.

REPAIR CAFÉ

Il est ouvert tous les lundis au 13 place de l'Église de 14h à 17h. Réparation de tout l'électroménager. Contact : Mr Guy ROYNETTE 06 13 22 69 10 ou repair.cafetrieux@gmail.com

LE GARDON TRIOTIN

Vente des cartes de pêche au Triotin Bar ou en Mairie aux jours d'ouverture. Renseignements : 06 80 00 76 91 ou 06 76 11 36 50

ANCIENS COMBATTANTS

Concours de belote à la salle G. Brassens le **dimanche 11 octobre** ouverture des portes 14h petite restauration sur place.

HARMONIE MUNICIPALE

Les personnes intéressées peuvent se présenter les samedis de 17h à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Marie CORDEAUX 06 37 71 97 60 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

ATTENTION

PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Dimanche 25 octobre à 3h il sera 2h, on recule d'une heure

ACTIVITÉS ART ET CULTURE

NOUVELLE ACTIVITÉ

Cours d'anglais pour adultes à Trieux. L'association Art et Culture propose une nouvelle activité de cours d'anglais dédiée aux adultes, au centre Louise Michel à Trieux : cours débutants les mardis de 15h30 à 17h, et cours de perfectionnement les jeudis de 17h30 à 19h. Tarif : 10 euros pour une heure et demie. Cours assurés par Catherine, professeure. Renseignements et inscriptions Émeline au 07 89 89 84 91 ou 06 82 00 76 91 Contact : mikesemibatiment@gmail.com.

AU CENTRE LOUISE MICHEL

- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE avec Jean Charles**

LE LUNDI DE 14H À 16H (11€/mois)

- **COURS D'ANGLAIS**

LE MARDI 14H 15H30 : 10€ LA SÉANCE

- **ATELIER CREATION « AU BOUT DU FIL » avec Nicole**

LE MARDI : 17H-19H

LE MERCREDI POUR LES ENFANTS : 13H30 - 15H30

LE VENDREDI : 17H-19H

30€/ TRIMESTRE RENSEIGNEMENTS : 06.20.15.74.59

À LA MAISON POUR TOUS

GYM SENIORS – JEUDI 3 septembre : 9H30 – 10H30

Avec Aurélie

- **PILOXING SSP - LUNDI : 18H30 – 20H**

•

- **ZUMBA et PILOXING - MERCREDI : 18H30 – 20H**

Tarifs (licence comprise) SPORT: 99€/an, 150€/an si vous participez aux 2 activités sportives du lundi. ZUMBA: 99€/AN, PILOXING KNOCKOUT: 99€/AN

***Pour toute activité, une séance découverte est offerte
Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés***

RENSEIGNEMENTS

07.89.89.84.91

L'ASSOCIATION UN SOUFFLE UN SOURIRE

Organise un repas dansant « OCTOBERFEST »

SAMEDI 10 Octobre 2026 à partir de 19h à la salle G. BRASSENS

Adulte 32 € avec une bière offerte

Enfant 15 € (demi-part) Plat + dessert

AU MENU

Tarte Flambée

Choucroute Royale 3 viandes

Tarte aux pommes Alsaciennes et sa glace vanille

Animation DJ PIERROT

Réservations : 06 70 26 43 77 ou 06 63 86 20 74

Merci de venir nombreux !!

Pour lutter contre la Mucoviscidose !!!

ASSOCIATION WUMA

Voici les activités proposées par l'association Wish Upon My Art (WUMA) à la salle Georges Brassens sur le mois d'octobre :

- Cours de danse Éveils dès 5 ans les vendredis 2, 9 et 16 octobre de 17h à 18h.

- Cours de danse K-Pop dès 11 ans les vendredis 2, 9 et 16 octobre de 18h à 19h30.

- Stages caritatifs "Octobre Rose" les jeudi 22 et vendredi 23 octobre de 18h à 21h. **Renseignements et inscriptions sur le site :**

<http://www.wishuponmyart.fr/>

ou par mail contact@wishuponmyart.fr

LA TRIOTHÈQUE

Les horaires de la permanence du vendredi ont été modifiés. La permanence se déroule de 16h45 à 18h15.

Françoise Bisteur, auteure du livre "Des Bulles, des Bulles pour se réinventer", formatrice et conférencière nous fait l'honneur de venir à la Triothèque le dimanche 4 octobre matin afin de s'associer à nous pour Octobre Rose. Face à l'épreuve de son cancer du sein qui a bouleversé sa vie, Françoise Bisteur a choisi de ne pas subir mais au contraire de se réinventer. Elle proposera une conférence participative gratuite pour partager son histoire, ouvrir le dialogue et transformer une épreuve en véritable tremplin. N'hésitez pas à prendre des renseignements et vous inscrire : biblio54750@hotmail.com / 06 74 72 9

OCTOBRE

♥ *Rose* ♥

LA TRIOTHÈQUE

organise une

MARCHE

SOLIDAIRE



Ensemble
soyons plus
forts !



DIMANCHE
4 OCTOBRE



DE 9H À 12H
(DERNIERS DÉPARTS À 11H)



SALLE JOËL MASSI
RUE DU DAUPHINÉ
54750 TRIEUX

3 PARCOURS AU CHOIX

3

KMS

5

KMS

10

KMS

3€



PRÉVENTION



SOLIDARITÉ



ESPOIR



Chaque pas compte, chaque geste soutient !



Tous les bénéfices seront reversés **à la recherche.**

Merci pour votre soutien ! ♥



BOUM D'HALLOWEEN

Le 31 octobre

Maison Pour Tous



Association des parents d'élèves

**les Petites
Mains**



15H00

**Parade au lotissement
des chevillons** (départ de la
parade sur le parking de la MPT)

16H30

**Boum à la MPT avec DJ
Concours de déguisement
Goûter offert et tombola**

18H30

Fin de la boum

Renseignements au 06.52.35.44.91



Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.